

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE  
MARDI 23 AOÛT 2010, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À  
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
Le conseiller Mike Cohen, B.A.  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Tanya Abramovitch, Directrice générale et Directrice de la  
bibliothèque  
Mme Nadia Di Furia, Directrice générale adjointe et Directrice des  
Ressources humaines  
M. Jonathan Shecter, Greffier et Directeur du contentieux agissant à titre  
de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

100801

**RÉSOLUTION POUR SUSPENDRE LA SÉANCE**

---

À 20 h 07,

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par la présente, suspende la séance jusqu'à (au moins)  
20 h 45. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 H 55, LE MAIRE HOUSEFATHER OUVRE À NOUVEAU LA SÉANCE.

100802

**RÉSOLUTION POUR REMPLACER LA RÉSOLUTION 110795 VISANT À  
ACCORDER UN CONTRAT POUR LES SERVICES DE  
CONCEPTION/CONSTRUCTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE  
AQUATIQUE ET INTERGÉNÉRATIONNEL**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc remplace la résolution 110795, adoptée lors de la séance spéciale du 17 août 2010, par la résolution suivante :

QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, ordonne la construction d'un centre aquatique et intergénérationnel, conformément à l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux, L.R.Q. c. T-14*, lequel sera financé en partie par une subvention financière des gouvernements fédéral et provincial et/ou en partie par un emprunt décrété par le règlement 2348, ou par une combinaison des sources de financement susmentionnées;

QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc accorde par les présentes le contrat pour la construction d'un centre aquatique et intergénérationnel, conformément à la demande de propositions (C-22-10) à Pomerleau inc. et autorise le paiement d'une somme n'excédant pas 18 334 200 \$, incluant les taxes applicables, le tout sujet à : l'approbation du règlement d'emprunt 2348 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et la signature d'une entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la subvention financière pour le Centre aquatique et intergénérationnel;

QU'un certificat du trésorier sera émis par le trésorier de la Ville attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites dès la signature de l'entente entre la Ville de Côte Saint-Luc et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la subvention financière pour le Centre aquatique et intergénérationnel de Côte Saint-Luc; et l'approbation du règlement d'emprunt 2348 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE le maire Anthony Housefather soit autorisé à signer le contrat avec Pomerleau inc. pour la construction du centre aquatique et intergénérationnel, conformément à l'appel de propositions (C-22-10) au nom de la Ville. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100803

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

---

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement remplaçant le Règlement concernant la délégation de pouvoir sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

100804

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À 21H, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.**

---

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER  
GREFFIER ET DIRECTEUR  
DU CONTENTIEUX